

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire des Communautés de Communes Vienne Glane et Pays de la Météorite (87)

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par les Communautés de Communes Vienne Glane et Pays de la Météorite, et en accord avec celles-ci, la Région Limousin et le Conseil Général de la Haute Vienne, les opérations suivantes sont retenues :

Communauté de communes Vienne Glane :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Saint-Junien, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Saint-Brice-sur-Vienne, Chaillac-sur-Vienne.
- Fibrage/Dégroupage des NRA Origine correspondant
- Fibrage de l'entreprise Euro-PLV

Le coût total de ces opérations est estimé à 1 134 447 € HT.

Communauté de communes du Pays de la Météorite :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Les Salles-Lavauguyon et Rochechouart.
- Fibrage/Dégroupage des NRA Origine correspondant

Le coût total de ces opérations est estimé à 368 000 € HT.

Il convient de préciser que ces deux Communautés de communes devraient fusionner. Les plans de financement qui sont proposés ce jour devront être révisés après fusion des deux EPCI.

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ces deux territoires des fonds européens ne sont pas mobilisés (Axe 1) ; la Région intervient alors à hauteur de 54%.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents. Ce territoire n'est pas concerné à ce jour.

Une délibération a déjà été prise pour le fibrage de l'entreprise EURO-PLV et une coordination de travaux de pose de canalisation d'eau initiée par le syndicat des eaux de Vienne Briance Gorre (cf D391 du 12 juin 2014). La présente délibération annule et remplace les plans de financement précédemment votés.

Il convient de préciser que pour la coordination de travaux, l'entreprise Pradeau TP a été sélectionnée par le Syndicat des eaux.

Les travaux réalisés pour le compte de DORSAL le sont dans la même tranchée et concomitamment à ceux du Syndicat des Eaux. DORSAL n'a pas le choix de l'entreprise. Pour ce cas particulier, DORSAL procédera à la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 28-II du CMP) avec l'entreprise Pradeau TP, sans publicité ni mise en concurrence.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne Glane (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	612 601.00	54 %
UNION EUROPEENNE	0	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	181 512.00€	16 %
DEPARTEMENT	102 100.00€	9 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE GLANE	238 234.00€	21 %
TOTAL	1 134 447.00 €	100%

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Météorite (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	198 720.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	58 880.00€	16 %
DEPARTEMENT	44 160.00 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS METEORITE	66 240.00 €	18 %
TOTAL	368 000.00 €	100%

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les Communautés de Communes Vienne Glane et Pays de la Météorite.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire des Communautés de Communes Vienne Glane et Pays de la Météorite dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Les deux Communautés de communes ayant candidaté à l'appel à expression de besoins organisé par Dorsal dans le cadre d'un dossier commun, en anticipation de la fusion de ces deux EPCI au 1er janvier 2015, le calcul de la contribution financière aux frais de fonctionnement sera effectué une fois la fusion effective et s'appliquera à la nouvelle entité.

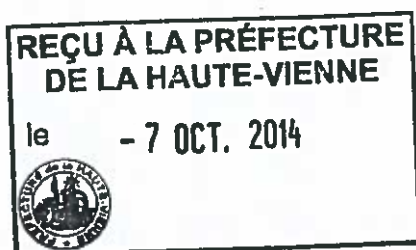
En cas de non fusion à réception des travaux, la contribution sera calculée et appliquée aux deux EPCI.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **d'approuver les plans de financement ci-dessus relatifs aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire des Communautés de Communes Vienne Glane et Pays de la Météorite réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

Communauté de Communes de Vienne Glane - Communauté de Communes du Pays de la Météorite

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Cout total provisionnel	Commentaires
VIENNE GLANE					
Pilote	Fibrage de site	Euro PLV	Saint Victurnien	110 000 €	
Pilote	Fibrage de NRA	ORG	Oradour sur Glane	118 447 €	(coordination avec Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre compris)
Pilote	MED	SJU/C13	St Junien Forgeix	142 000 €	
Pilote	MED	QVRORGC05	Javerdat bourg	144 000 €	
Pilote	MED	QVRSJUC14	St Junien Les Seguines	107 000 €	
Pilote	MED	QVRORGC02	Oradour/Glane Dieulidou	158 000 €	Dépend du fibrage du NRA Oradour sur Glane
Pilote	MED	QVRSJUC09	St-Junien Pont-à-la-Planche	105 000 €	
Pilote	MED	QVRSJUC08	St-Brice/Vienne	105 000 €	
Pilote	MED	QVRSJUC16	Chaillac/Vienne	145 000 €	
Total Vienne Glane				1 134 447 €	
PAYS METEORITE					
Pilote	MED	QVRMUDA02	Les Salles-Lavauguyon	257 000 €	Inclus fibrage/dégroupage des NRA de Saint-Mathieu et Maisonnais sur Tardoire (Location Fibre Orange)
Pilote	MED	QVRRHHB03	Rochechouart Nord	111 000 €	
Total Pays Météorite				368 000 €	
Total Pilote				1 502 447 €	